Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLA DU PARC - ANNÉE 2026

N° CC_2026_0083

Séance du : mercredi 01 juillet 2026

Convocation du : 25 juin 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Férial DJAFFALI, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Charline CHÉNOT, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Maxime GACONNET par Amine MEHDI, Sébastien LESAGE par Charline CHÉNOT, Joseph FAVRE par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL par Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Eddy BARONNET par Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Nastia OUEJDOUNI, Steve BONNARD, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Isabelle VINCENT

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 mars 2025 n°CC-2025-0043 renouvelant la convention d'objectifs avec la Villa du Parc,

Depuis 1986, la Villa du Parc, Centre d'Art contemporain situé à Annemasse, a pour mission de développer une programmation d'art contemporain et de rendre celle-ci visible et intelligible auprès du plus grand nombre. La Villa du Parc a d'ailleurs obtenu le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » par arrêté du ministre de la Culture en date du 19 juin 2020.

Le conseil communautaire a approuvé le 19 mars 2025 le renouvellement de la convention entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc pour les années 2025 et 2026, dont les objectifs sont :

- la valorisation et le développement de la collaboration existante entre la Villa du Parc et les équipements culturels d'Annemasse Agglo, notamment l'EBAG, le conservatoire à rayonnement intercommunal et l'Archipel Butor,

- la médiation et l'éducation artistique et culturelle en lien avec l'Education nationale,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

- le soutien aux projets de création du territoire, via les résidences d'artistes et les événements en résonance avec une thème d'actualité à traiter,

Pour mener ces actions en 2026, la Villa du Parc sollicite le versement d'une subvention de 50 000 euros.

Après instruction de la demande, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 40 000 euros.

Pour rappel, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre l'État, le Département, la Ville d'Annemasse, Annemasse Agglo et la Villa du Parc sur la période 2023-2026 ; son annexe financière prévoit une base de subvention annuelle de 35 000 €, auxquels ont été ajoutés en 2024 et 2025 la somme de 5 000 € au regard de l'effort fourni sur l'Education Artistique et Culturelle.

Conformément à la convention, le versement de la subvention 2026 sera effectué dans les conditions suivantes :

- 70% du montant après le vote du budget primitif, soit la somme de 28 000 €,

- le solde en fin d'année après présentation du bilan financier, du bilan administratif et compte de résultat tels que prévus dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 40 000 € au profit de la Villa du Parc pour l'année 2026, avec un premier versement de 28 000 euros. Le solde de la subvention sera versé en fin d'année après analyse des bilans d'activité et financier de l'association ;

D'IMPUTER la dépense en résultant sur les crédits du budget primitif 2026, gestionnaire CLT, destination OAC2, article 6574.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

Villa du Parc
Centre d'art contemporain
Parc Montessuit · 12 rue de Genève
74100 Annemasse · France
t +33 (0)4 50 38 84 61
administration@villaduparc.org

A l'attention de :
Monsieur le Président
Annemasse Agglo
11 avenue Emile Zola
BP 225
74105 Annemasse

Annemasse, le 26 novembre 2025

Objet : Demande de subvention pour le programme hors les murs de la Villa du Parc (médiation, création, événementiel)

Destinataire / Monsieur le Président

Monsieur le Président,

La Villa du Parc, centre d'art contemporain d'intérêt national à Annemasse, a mis en œuvre en 2025 les actions prévues à la convention signée avec Annemasse Agglo pour 2 ans le 10 avril 2025. En 2025, nos objectifs ont été largement atteints et notamment la poursuite de l'augmentation du nombre de classes d'Annemasse agglo à visiter et participer aux programmes d'éducation artistique et culturelle.

En 2026, nous prévoyons de consolider les projets de médiation pour les classes élémentaires des écoles primaires des communes d'Annemasse agglo et d'entamer une réflexion conjointe avec les services de l'agglo concernant l'accueil des publics des collèges de l'agglomération. Plusieurs résidences de création en partenariat avec l'Archipel Butor sont aussi programmées, l'une inspirée par le massif des Voirons qui donnera lieu à plusieurs restitutions dans l'agglo, et l'une en préparation aux 40 ans de la Villa du Parc, en lien avec

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

Villa du Parc
Centre d'art contemporain
Parc Montessuit · 12 rue de Genève
74100 Annemasse · France
t +33 (0)4 50 38 84 61
administration@villaduparc.org

les artisans et producteurs de l'agglo. Enfin, la participation à la Biennale transfrontalière Re-connecting Earth valorisera en signalétique le parcours de la biennale sur les communes de l'agglo par Gaillard et Ambilly.

Pour réaliser ce programme, cofinancé par les partenaires du centre d'art (Etat/DRAC, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie, Ville d'Annemasse) et selon les modalités de la CPO dont Annemasse Agglo est signataire, la Villa du Parc sollicite pour 2026 une subvention de 50 000 euros d'Annemasse agglo.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse considération,

Aurélie Pétrel, présidente

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

BUDGET 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

SOMMAIRE BUDGET 2026

	pages
Budget 2026: Récapitulatif	1
Budget 2026: Compte de résultat	2
1- Fonctionnement général administratif	3
1-2 Inventaire des immobilisations	4
2- Masse salariale personnel permanent	5
2-1 Masse salariale permanent détail	6
3- Charges d'expositions de médiation et d'éditions	7
3-1 Détail 2025	8
3-2 Détail des fonds dédiés 2025	9
3-3 Détail 2026	10
4- Transfert de charges bâtiment ville d'Annemasse	11

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

BUDGET PREVISIONNEL 2026 (euros)

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Estimation au 31/12/25	Budget 2026	PRODUITS	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
1-Fonctionnement général administratif	54 230	55 425	1-Subvention	418 733	448 900
2-Masse salariale personnel permanent	276 716	216 543	3-Recettes d'expositions	2 228	2 000
3-Charges d'expositions, de médiation et d'éditions	132 919	180 932	4-Produits divers	5 411	2 000
4-Transfert de charges bâtiment (ville Annemasse)	87 162	87 162	5-Transfert de charges bâtiment (ville Annemass	87 162	87 162
Report fonds propres	-	-	Report fonds propres	-	-
TOTAL CHARGES	551 028	540 062	**TOTAL PRODUITS**	513 533	540 062
RESULTAT	- 37 496	- 0		-	-
TOTAUX	513 532	540 062	TOTAUX	513 533	540 062

BILAN

ACTIF	Estimation au 31/12/25	Budget 2026	PASSIF	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
Immobilisations corporelles	21 626	21 626	Report à nouveau	295 668	258 173
Œuvres collection	19	19	Fournisseurs	9 048	-
Production publications en cours	-	-	Personnel rémunérations dûes	-	-
Stock publications	-	-	Charges sociales dues	2 088	-
Stock publications revente	-	-	Etat autres dettes	3 299	-
Usagers	-	-	Autre dettes	-	-
Autres créances	-	-	Produits constatés d'avance	-	-
Banque / LIVRET	279 986	262 837	Fonds dédiés sur subventions	17 722	20 000
Caisse	-	-	Subventions d'investissement	12 199	6 310
Charges constatées d'avance	897		Résultat	- 37 496	- 0
TOTAL ACTIF	302 528	284 482	**TOTAL PASSIF**	302 528	284 482

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

BUDGET PREVISIONNEL 2025: compte de résultat (euros)

CHARGES	Estimation au 31/12/25		Budget 2026	
1-Fonctionnement général administratif	54 230		55 425	
2-Masse salariale personnel permanent	276 716		216 543	
3-Charges d'expositions, de médiation et d'éditions	132 919		180 932	
4-Transfert de charges bâtiment (ville Annemasse)	87 162		87 162	
TOTAL CHARGES	551 029		540 062	

PRODUITS	Estimation au 31/12/25		Budget 2026	
Ville d'Annemasse / subvention ordinaire	176 500	34,89%	176 000	32,83%
Ville d'Annemasse / subvention exceptionnelle façade	-	0,00%	-	0,00%
Ville d'Annemasse / subvention exceptionnelle	-	0,00%	-	0,00%
Transfert de charges Bâtiment (ville Annemasse)	87 162	17,23%	87 162	16,26%
D.R.A.C. création et transmission 131	85 000	16,80%	85 000	15,86%
D.R.A.C. EAC spécifique Gaillard	5 000	0,99%	4 000	0,75%
D.R.A.C. parcours croisé, éduc. Art. 224	12 000	2,37%	15 000	2,80%
Région Auvergne Rhône-Alpes	40 000	7,91%	50 000	9,33%
Région Auvergne Rhône-Alpes Pass	945	0,19%	-	0,00%
Région Auvergne Rhône-Alpes EAC	-	0,00%	-	0,00%
Région Auvergne Rhône-Alpes projet	-	0,00%	-	0,00%
Conseil Départemental prog. Artistique	22 500	4,45%	30 000	5,60%
Conseil Départemental Résidence	9 500	1,88%	5 900	1,10%
Conseil Départemental 74 crédits cantonalisés	3 000	0,59%	3 000	0,56%
Conseil Départemental 74 Chemins de la culture 23/24	-	0,00%	-	0,00%
Conseil Départemental 74 Chemins de la culture 24/25	3 000	0,59%	-	0,00%
Annemasse Agglo	35 000	6,92%	50 000	9,33%
Subventions Appels à projets	-	0,00%	-	0,00%
Subventions IA médiation primaire	1 010	0,20%	-	0,00%
Subvention contrat aidé	-	0,00%	-	0,00%
Partenariats Estonie (Flo Kasearu)	-	0,00%	5 000	0,93%
Partenariats autres	-	0,00%	5 000	0,93%
Fonds propres ou dédiés	25 278	5,00%	20 000	3,73%
Mécénat et projets spécifiques	-	0,00%	-	0,00%
TOTAL SUBVENTIONS	505 895	100,00%	536 062	100,00%
Expos / entrées	-		-	
Expos / visites commentées / projections	-		-	
Expos / ventes publications / éditions	-		500	
Adhésions	2 228		1 500	
Divers intérêts LIVRET	2 500		2 000	
Divers produits	2 911		-	
Transfert de charges	-		-	
TOTAL PRODUITS DIVERS	7 638		4 000	
TOTAL PRODUITS	513 533		540 062	
REPORT FONDS PROPRES	-		-	
RESULTAT	- 37 496		- 0	

Le déficit est la résultante du paiement de l'indemnité de retraite de Mr DELAJOUD.
Pour payer cette indemnité l'association a économisé les fonds propres nécéssaire au cours des années précédentes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

1-FONCTIONNEMENT GENERAL ADMINISTRATIF (euros)

N° COMPTE	LIBELLE	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
603700	Variation de stock achat doc rev.	-	-
606300	Adm. Outillage	767	782
606400	Adm. Matériel/Fournitures	3 272	3 338
606401	Adm. Matériel informatique	75	77
607002	Adm. Achats documents rev.	-	-
613530	Adm. Loc copieur Grenke	2 343	2 390
615510	Adm. Entretien matériel	131	134
615200	Adm. Bâtiment entretien/rénov.	150	153
615530	Adm. Entretien matériel de bureau	1 125	1 148
615600	Adm. Maintenance	106	108
616000	Adm. Assurance	1 880	1 917
618100	Adm. Documentation	556	567
618101	Adm. Abonnements	2 590	2 642
622600	Adm. Honoraires	18 751	19 126
622610	Adm. Honoraires graphisme	-	-
622700	Adm, Frais d'actes	-	-
623000	Adm. Frais de publicité	972	991
623100	Adm. Communication institutionnelle	-	-
623110	Adm. Site internet	901	919
623400	Adm. Cadeaux	906	150
623600	Adm. Catalogues et imprimés	-	-
625800	Adm. Transports divers	-	-
625100	Adm. Frais mission divers	85	86
625600	Adm. Frais mission salariés	1 404	2 000
625601	Adm. Frais mission direction	2 637	3 000
625700	Adm. Relations publiques	211	215
626000	Adm. Frais postaux	994	1 014
626200	Adm. Téléphone/Internet	4 105	4 187
627500	Adm. Frais de banque	414	422
628100	Adm. Cotisations	3 330	3 397
633810	Contribution diffuseur	-	-
635130	Adm. Taxe habitation	-	-
648100	Adm. Gratifications stagiaires / serv.	-	-
648200	Adm. Frais de formation	-	-
658000	Adm. Frais divers	8	8
666000	Adm. Pertes de change	-	-
671200	Adm. Pénalités et amendes	-	-
678800	Adm. Charges exceptionnelles	-	200
681120	Adm. Amort. immobilisations	6 292	6 225
695000	Adm. Impôt sur les sociétés	226	231
	TOTAL CHARGES	54 230	55 425

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

1-2-FONCTIONNEMENT GENERAL ADMINISTRATIF: inventaire des immobilisations (euros)

	DATE ACHAT	VALEUR ACHAT	AMORTISSEMENTS cumul au 01/01/2024	AMORTISSEMENTS 2025	AMORTISSEMENTS 2026
VIDEO PROJECTEUR	05/04/2012	1 360,00	1 360,00	-	-
VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	24/11/2015	1 740,00	1 740,00	-	-
ENCEINTES + AMPLI	01/06/2017	662,00	662,00	-	-
CANAPE CONVERTIBLE VERGATO	25/07/2017	836,50	836,50	-	-
1 TV CONTINENTAL EDISON	28/01/2019	269,98	269,98	-	-
4 TELES	06/07/2020	1 002,71	1 002,71	-	-
15 CHAISES MADE IN DESIGN	05/07/2021	1 517,25	377,64	151,73	151,73
AMENAGEMENT MOBILIER ACCUEIL	24/09/2021	11 438,00	2 595,79	1 143,80	1 143,80
TABLE PLIANTE ACCUEIL	25/10/2021	427,99	93,45	42,80	42,80
BALANDERS FILMS 5% DROITS	18/10/2023	3 000,00	608,33	-	-
TABLETTE SAMSUNG GAL	20/12/2023	699,99	7,13	233,33	226,20
VKF RENZEL STOP TROTTOIR	15/12/2023	203,16	3,01	67,72	64,71
DELETRAZ PLANS 3D POUR ARTISTES	06/03/2024	5 280,00	-	1 760,00	1 760,00
RGR INFO 2 MICROSOFT OFFICE PRO	18/10/2024	1 078,00	-	-	359,33
DARTY TV LED SAMSUNG	12/01/2024	1 879,96	-	235,00	235,00
GENERASON 4 PAIRES ENCEINTES + PLAYER	27/01/2024	2 654,40	-	331,80	331,80
GENERASON STAGEPASS + STANDS ALU	25/05/2024	1 158,00	-	144,75	144,75
RGE INFO 2 ORDIS DELL INSPIRON 27	19/09/2024	3 040,00	-	1 013,33	1 013,33
TIPTOE 15 TABOURETS LOU	05/01/2024	1 760,79	-	220,10	220,10
FRANKEL VITRINE AFFICHAGE	13/02/2024	878,42	-	109,80	109,80
SUPPORT POUR TABLETTE	09/04/2024	216,00	-	21,60	21,60
IKEA MOBILIER DIVERS BUREAUX	30/05/2024	476,98	-	59,62	59,62
IKEA MOBILIER	03/10/2024	317,98		-	39,75
2 CHARIOTS DE RANGEMENT ROULETTE	09/10/2024	1 791,81		546,60	223,98
IKEA MOBILIER BUREAU	28/11/2024	615,73	-	210,00	76,97
TOTAUX		44 305,65	9 556,54	6 291,98	6 225,27

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

2-MASSE SALARIALE PERSONNEL PERMANENT (euros)

N° COMPTE	LIBELLE	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
631100	Taxe sur les salaires	-	-
641100	Frais de personnel	203 416	166 005
645000	Charges sociales	72 164	49 691
647500	Médecine du travail	1 136	847
	TOTAL CHARGES	276 716	216 543

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

2-1-MASSE SALARIALE PERSONNEL PERMANENT (euros): détail

SALARIES	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
DIRECTION	43 491	45 000
DIRECTION PRIME DE DEPART	13 856	-
RESPONSABLE DES PUBLICS	32 164	18 199
RESPONSABLE DES PUBLICS INDEMNITE RETRAITE	22 140	-
CHARGEE DE MEDIATION	14 101	22 999
CHARGE D'ADMINISTRATION	21 950	25 936
CHARGEE D'ADMINISTRATION PRIME DEPART	5 205	-
CHARGE DE COMMUNICATION	20 845	21 839
REGISSEUR	15 723	17 837
CHARGES D'ACCUEIL	13 941	14 196
SALAIRES BRUTS	203 416	166 005

DIRECTION	17 344	18 000
DIRECTION PRIME DE DEPART	4 165	-
RESPONSABLE DES PUBLICS	14 052	7 280
RESPONSABLE DES PUBLICS INDEMNITE RETRAITE	11 734	-
CHARGEE DE MEDIATION	4 971	5 980
CHARGE D'ADMINISTRATION	5 679	5 706
CHARGEE D'ADMINISTRATION PRIME DEPART	1 562	-
CHARGE DE COMMUNICATION	4 291	5 678
REGISSEUR	4 769	3 924
CHARGES D'ACCUEIL	3 598	3 123
CHARGES PATRONALES	72 164	49 691

COÛT GLOBAL SALARIE: salaires bruts + charges patronales		
DIRECTION	78 856	63 000
RESPONSABLE DES PUBLICS	80 090	25 479
CHARGEE DE MEDIATION	19 072	28 978
CHARGE D'ADMINISTRATION	34 395	31 641
CHARGE DE COMMUNICATION	25 136	27 518
REGISSEUR	20 492	21 761
CHARGES D'ACCUEIL	17 539	17 319

TOTAL CHARGES	275 581	215 696

Organigramme

Salariés	Poste occupé	Pourcentage d'activité 2025	Pourcentage d'activité 2026
CHABERT	DIRECTION	100%	100%
DELAJOUD	RESPONSABLE DES PUBLICS	77% / 50%	50%
PELLI	CHARGEE DE MEDIATION	38% / 70%	70%
CIURARIU	CHARGE D'ADMINISTRATION ET DE PRODUCTION	69% / 80%	100%
KORUS HUMBLOT	CHARGE DE COMMUNICATIO	80%	80%
REGIE	REGIE	70%	70%
ACCUEIL	ACCUEILS	80% / 60%	60%

Pour une meilleure estimation les provisions pour indemnités de congés payés ont été neutralisées dans les budgets.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

3-CHARGES D'EXPOSITIONS, DE MEDIATION ET D'EDITIONS (euros)

N° COMPTE	LIBELLE	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
604000	Divers année précédente	- 500	-
681730	Provision pour dépréciation stocks au 1er janvi	-	
713300	Production publications en cours au 1er janvier	-	-
713500	Stock publications au 1er janvier	-	-
PRODUCTION			
604010	Transports	4 607	13 500
604020	Production	13 852	21 000
616100	Assurances	1 705	1 500
622610	Honoraires	39 749	55 500
622640	Honoraires régie	300	1 000
604030	Technique	9 608	4 950
604050	Déplacements	4 823	6 900
604060	Hébergements	5 474	6 400
604070	Per diem	1 098	1 500
604130	Montage	523	300
604170	Activités associatives	191	-
622650	Activités associatives honoraires	-	-
623110	Communication institutionnelle	-	-
633810	Contributions diffuseur	-	1 500
64100/6450	Salaires et charges sociales	-	-
648000	Gratifications stagiaires	848	-
COMMUNICATION			
604100	Vernissages	6 162	9 452
604110	Communication	14 596	8 900
604120	Attaché de presse	-	-
622630	Communication photos	1 046	6 500
622620	Graphisme	2 833	12 600
626100	Frais postaux	726	1 750
EDITION			
604120	Impression éditions	-	7 000
ORGANISATION			
	Evenementiel	-	680
	Médiation artistique	-	-
PROJET EN FONDS DEDIES		25 278	20 000
604000	Divers année suivante	-	-
781730	Provision pour dépréciation stocks au 31 décen	-	
713300	Production publications en cours au 31 décemb	-	-
713500	Stock publications au 31 décembre	-	-
TOTAL CHARGES		132 919	180 932

ASSOCIATION VILLA DU PARC

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

3-1-CHARGES D'EXPOSITIONS, DE MEDIATION ET D'EDITIONS BUDGET 2025 (euros): détail

N° COMPTE	LIBELLE	EXPO 1	EXPO 2	PERFORMEES				RESIDENCES			FACADE EST	EDITIONS	EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE			TOTAUX
		JAN KOPP	HIPPOLYTE HENTGEN	AMELIA FUEUR	LAUREN TORTIL	MYRIAM GOURFINK	PREFIG BIENNALE 26	FLO KASEARU	AURIANE PREUD'HOMME	EMMANUELLE BECQUEMIN			RESIDENCES	ATELIERS	EXPO	
PRODUCTION																
604010	Transports	332	3 980	-	-	-	-	-	195	100	-	-	-	-	-	4 607
604020	Production	2 445	4 205	2 350	1 175	-	-	559	1 962	200	200	-	-	367	389	13 852
616100	Assurances	853	853	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 705
622610	Honoraires	5 993	5 196	-	1 500	3 598	1 860	1 500	2 212	2 200	4 544	-	-	11 146	-	39 749
622630	Honoraires régie	-	-	-	-	-	-	-	300	-	-	-	-	-	-	300
604030	Technique	465	2 157	-	-	-	-	-	176	-	6 809	-	-	-	-	9 608
604050	Déplacements	792	309	300	-	609	-	861	1 012	250	477	-	-	213	-	4 823
604060	Hébergements	874	613	-	-	765	-	694	1 635	150	743	-	-	-	-	5 474
604070	Per diem	199	32	-	-	142	-	145	192	300	88	-	-	-	-	1 098
604130	Montage	157	160	-	-	90	-	-	34	-	-	-	-	-	82	523
604170	Activités associatives	159	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	191
622650	Activités associatives honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
623110	Communication institutionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
633810	Contributions diffuseur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
64100/6450	Salaires et charges sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
648100	Gratification stagiaires	-	-	-	-	-	-	-	848	-	-	-	-	-	-	848
COMMUNICATION																
604100	Vernissages	1 643	2 326	-	-	823	-	-	300	300	-	-	-	-	771	6 162
604110	Communication	4 844	8 244	-	-	8	750	750	-	-	-	-	-	-	-	14 596
604120	Attaché de presse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
622630	Communication photos	303	743	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 046
622620	Graphisme	2 833	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 833
626100	Frais postaux /publicité	-	726	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	726
EDITION																
604120	Impression éditions / site internet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ORGANISATION																
	Evenementiel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Médiation artistique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

FONDS DEDIES 2024	Poursuite et finalisation des projets initiés en 2024	25 278

TOTAL CHARGES	21 892	29 575	2 650	2 675	6 035	2 610	4 509	8 867	3 500	12 861	-	-	11 726	1 242	133 419

Médiation, sensibilisation, actions d'éducation artistique hors salaires+charges
sommes des dispositifs ateliers EAC primaire + college + Lycée + assos

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

3-2-SUIVI DES FONDS DEDIES (euros): détail

EXERCICE DE MISE EN PLACE	DESIGNATION	SITUATION AU 01/01/2025	DEPENSES 2025	RETOUR FONDS ASSOCIATIF	SITUATION AU 31/12/2025
2022	PENAFIEL	2 000,00	2 000,00	-	-
2024	EDITION LAURIE DALL'AVA	13 000,00	13 000,00	-	-
2024	EDITION VPD	16 000,00	-	-	16 000,00
2024	SUPPORTS IDENTITE VISUELLE	12 000,00	10 278,00	-	1 722,00
TOTAUX		43 000,00	25 278,00	-	17 722,00

reporté sur 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

3-3-CHARGES D'EXPOSITIONS, DE MEDIATION ET D'EDITIONS BUDGET 2026 (euros): détail

N° COMPTE	LIBELLE	EXPO 1	EXPO 2	EXPO 3	PERFORMEES	RESIDENCES	40 ans	EDITIONS	EAC			TOTAUX
		FLO KASEARU	BIENNALE RE-CONNECTING EARTH		Karolina Straczek + Performées 11 & 12	E,Becqiemin + Holzapfel + F,Vallos			RESIDENCES	ATELIERS	EXPO	
PRODUCTION												
604010	Transports	5 500	4 000	4 000	-	-	-	-	-	-	-	13 500
604020	Production	4 000	4 000	2 500	2 500	5 000	-	-	-	2 000	1 000	21 000
616100	Assurances	500	500	500	-	-	-	-	-	-	-	1 500
622610	Honoraires	8 000	8 000	5 000	6 000	6 000	1 500	5 000	3 000	13 000	-	55 500
622630	Honoraires régie	-	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000
604030	Technique	-	1 350	-	-	600	3 000	-	-	-	-	4 950
604050	Déplacements	1 500	800	800	1 800	2 000	-	-	-	-	-	6 900
604060	Hébergements	700	1 500	700	2 000	1 500	-	-	-	-	-	6 400
604070	Per diem	-	500	200	300	500	-	-	-	-	-	1 500
604130	Montage	-	300	-	-	-	-	-	-	-	-	300
604170	Activités associatives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
622650	Activités associatives honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
623110	Communication institutionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
633810	Contributions diffuseur	-	1 500	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500
64100/6450	Salaires et charges socia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
648000	Gratifications stagiaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COMMUNICATION												
604100	Vernissages	1 500	2 200	1 500	852	400	3 000	-	-	-	-	9 452
604110	Communication	2 500	3 000	3 000	-	400	-	-	-	-	-	8 900
604120	Attaché de presse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
622630	Communication photos	1 000	1 000	1 000	1 500	-	-	2 000	-	-	-	6 500
622620	Graphisme	2 200	2 200	2 200	-	-	3 000	3 000	-	-	-	12 600
626100	Frais postaux /publicité	500	750	500	-	-	-		-	-	-	1 750
EDITION												
604120	Impression éditions / site internet	-	-	-	-	-	2 000	5 000	-	-	-	7 000
ORGANISATION												
	Evenementiel	50	150	80	-	400	-	-	-	-	-	680
	Médiation artistique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

FONDS DEDIES 2025	Poursuite et finalisation des projets initiés en 2025	20 000

TOTAL CHARGES	27 950	32 750	21 980	14 952	16 800	12 500	15 000	3 000	15 000	1 000	180 932

Médiation, sensibilisation, actions d'éducation artistique hors salaires+charges
sommes des dispositifs ateliers EAC primaire + college + Lycée + assos

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ASSOCIATION VILLA DU PARC

4-TRANSFERT DE CHARGES BATIMENT VILLE D'ANNEMASSE (euros)

LIBELLE	Estimation au 31/12/25	Budget 2026
Valeur locative pour 300 m²	39 737	39 737
Charges d'électricité	2 425	2 425
Charges de gaz (chauffage)	14 554	14 554
Charges d'eau	1 884	1 884
Personnel d'entretien	17 191	17 191
Frais d'entretien / nettoyage	6 284	6 284
Téléphone fixe / Siun	441	441
Frais de télésurveillance bâtiment	458	458
Interventions techniques + contrats maintenance	4 187	4 187
TOTAL CHARGES	87 161	87 162

Copie conforme de 2025/A/2922 le 09-07-2025 09:02

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

Annemasse **Agglo**

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA VILLA DU PARC 2025-2026

ENTRE

La Communauté Annemasse-Les Voirons Agglomération, ci-après dénommée Annemasse Agglo, représentée par son Président, Gabriel DOUBLET, agissant en cette qualité en application de la délibération du Conseil Communautaire CC_2025_0043 en date du 19/03/2025,

D'une part,

Et

La Villa du Parc, ci-après dénommée Villa du Parc, représentée par sa présidente, Aurélie PETREL, agissant en cette qualité en application d'une décision du Bureau du Conseil d'administration en date du ,

D'autre part.

PREAMBULE

Depuis 1986, la Villa du Parc a pour mission de développer une programmation d'art contemporain, de la rendre visible et intelligible auprès du plus grand nombre.
La Villa du Parc est reconnue par les partenaires institutionnels tels que l'Etat (Drac), la Région, le Département, certains acteurs transfrontaliers, mais aussi les réseaux professionnels locaux et nationaux.
La Villa du Parc a d'ailleurs obtenu le label « centre d'art contemporain d'intérêt national » par arrêté du ministre de la culture en date du 19 juin 2020.

La Ville d'Annemasse soutient les activités de la Villa du Parc par la mise à disposition des locaux ainsi qu'à travers le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, sur les axes suivants :

- la conception et l'organisation d'expositions, la production d'œuvres nouvelles significatives des formes actuelles de l'art, ainsi que l'expérimentation artistique et la mise en œuvre d'actions et de dispositifs au service de la diffusion de l'art contemporain auprès des publics les plus larges ;
- La sensibilisation à l'art contemporain de tous les publics (notamment les scolaires), en intégrant le projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville d'Annemasse et le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) de l'Education Nationale proposés à tous les élèves de primaire ;
- Le suivi et le développement des partenariats au niveau local, départemental, régional, national et transfrontalier,

Par ailleurs, le dispositif des chemins de la culture, soutenu par le conseil départemental de Haute-Savoie concerne chaque année plusieurs classes des collèges de l'agglomération, avec en fin d'année une exposition des travaux de l'ensemble des élèves accueillis.

C'est à partir du constat que la fréquentation des publics de l'agglo hors public annemassien devient de plus en plus nombreuse que la Villa du Parc propose de renforcer ses actions de médiation et actions hors-les-murs sur le territoire de l'agglomération, de manière coordonnée, co-construite et décentralisée.

Copie conforme de 2025/A/2922 le 09-07-2025 09:02

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

S'agissant du projet de médiation, la Villa du Parc souhaite consolider son offre de manière globale en renforçant le temps de travail de son équipe de médiation afin d'accueillir davantage de groupes et de prospecter de nouveaux publics par une offre d'actions ciblées : famille (visites parents-enfants avec des approches ludiques), enfants et adultes par la transversalité des approches (visite éveil musical, éveil corporel, dégustation locale etc.)
Le projet de médiation pour les habitants de l'agglomération s'inscrit dans le projet global de médiation de la Villa du Parc : consolidation du public scolaire et associatif, développement des actions en faveur du tout public, ouverture le dimanche après-midi.

Les équipements culturels d'Annemasse Agglo collaborent avec la Villa du Parc depuis de nombreuses années et mettent en œuvre des actions qui pourraient être rendues plus visibles à l'échelle du territoire. De plus, les actions de la Villa du Parc dépassent le territoire de la ville centre justifiant un soutien supplémentaire afin qu'elles rayonnent auprès des habitants de l'agglomération plus largement.

Egalement, à la demande de l'Etat, une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec tous les partenaires financeurs soutenant la Villa du parc (DRAC, Département, Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo). Cette convention pluriannuelle d'objectifs établit le cadre de mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Villa du Parc pour les années 2023 à 2026 et définit les modalités de son évaluation. Ce document cadre s'appuie sur des éléments travaillés en concertation avec les partenaires financeurs :
- le projet artistique et culturel de la Villa du Parc
- le budget prévisionnel pour 2023-2026
- les indicateurs d'évaluation et la grille d'emploi

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique culturelle et en lien avec le projet de l'association, Annemasse Agglo et la Villa du Parc a signé une première convention d'objectifs en 2022 pour trois années, basée sur les missions suivantes :

- La valorisation et le développement de la collaboration existante entre la Villa du Parc et les équipements culturels d'Annemasse Agglo ;
- Le soutien d'Annemasse Agglo à des actions déployées par la Villa du Parc à l'échelle du territoire d'Annemasse Agglo: actions hors les murs / actions auprès des publics scolaires / actions sur des thématiques spécifiques.

La présente convention a donc pour objectif de déterminer les modalités de partenariat entre Annemasse Agglo et la Villa du Parc pour les années 2025 et 2026.

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

VALORISATION ET DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXISTANT AVEC LES EQUIPEMENTS CULTURELS D'ANNEMASSE AGGLO

La Villa du Parc collabore depuis plusieurs années avec les équipements culturels de l'agglomération. D'abord proposés sous une forme expérimentale afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité au long cours de ces actions, il est proposé, à la faveur de cette convention, de formaliser ces projets communs.

L'EBAG
Le partenariat concerne principalement la classe préparatoire de l'EBAG :

- .... Optimiser la proposition d'enseignement en Histoire de l'Art dispensé en classe préparatoire par l'organisation de visites avec médiation lors des expositions de la Villa,
- Optimiser la présence d'artistes exposants et d'artistes en résidence avec des échanges, des conférences pour les étudiants et les divers usagers de l'EBAG,
- Organiser des « rencontres métiers » entre les professionnels de la Villa Du Parc, les Artistes et les étudiants du secteur préparatoire,
- Organiser l'exposition valorisant les travaux réalisés dans le cadre scolaire en confiant notamment à des étudiants de la Classe préparatoire la scénographie et la communication visuelle.

Le conservatoire à rayonnement intercommunal
Depuis 2021, une collaboration avec le conservatoire à rayonnement intercommunal est aussi en place pour favoriser la transversalité des savoirs musique et art par des conférences à l'auditorium et visites musicales à la Villa du parc. Ces actions, s'inscrivent dans la programmation annuelle du conservatoire, y compris sur le volet financier.
Lors des années 2025 et 2026, le partenariat évolue vers deux types d'évènements :

- Deux concerts à la Villa du parc, dans le cadre de la programmation culturelle du conservatoire
- Organisation des auditions des élèves à la Villa du parc avec un temps de visite de l'exposition en cours (fin mai - début juin)

Copie conforme de 2025/A/2922 le 09-07-2025 09:02

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

L'Archipel Butor

- Participation de la Villa du Parc au jury de sélection de la résidence d'artiste de l'Archipel
- Accueil des artistes en résidence à la Villa du parc dans la maison d'écrivain Michel Butor, conformément aux conditions mises en place par Annemasse Agglo

DEVELOPPEMENT D'ACTIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE D'ANNEMASSE AGGLO

Médiation et d'éducation artistique et culturelle

En adéquation avec les dispositifs de l'Education nationale, la Villa du parc propose aux écoles primaires de l'agglomération des parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Session de formation pour les enseignants,
- Visites des expositions à la Villa du parc pour 80 classes (dont 50 pour la Commune d'Annemasse déjà engagée dans le cadre de son PEDT),
- Petit parcours d'apprentissage théorique et pratique avec diaporama et atelier avec un artiste pour 10 classes.

Cette proposition complète associe formation des enseignants à l'art de notre temps, l'accès à un lieu culturel hors de l'école, une sensibilisation à l'histoire de l'art et une pratique manuelle.

Il est à noter que l'accueil des 50 classes d'Annemasse était jusqu'alors financé par la commune elle-même, pour un montant de 3 500€ annuel, au titre du PEDT mis en place avec l'Education Nationale. Ce montage est repris par Annemasse Agglo pendant la durée de cette convention afin de respecter l'engagement pluriannuel de la ville d'Annemasse auprès des scolaires.

Soutien aux projets de création du territoire :

La résidence d'artiste est le moyen le plus efficace de faire dialoguer territoire et création, et d'associer groupes et habitants, en valorisant leur culture, leur histoire, leur hospitalité, leur savoir-faire etc.
La Villa du parc expérimente ce format dans les entreprises du territoire depuis 2015 et a développé une expertise dans ce domaine.
Aujourd'hui la résidence permet de porter un regard nouveau et créatif et de faire rayonner le territoire dans des œuvres qui sont ensuite diffusées au-delà. Les résidences donnent lieu à des restitutions publiques à la Villa du parc et dans divers lieux de l'agglomération. Les formats de présentation sont pensés sur mesure en fonction des projets et des personnes impliquées, et font l'objet de médiations spécifiques.

Evènement en résonnance :

La Villa du Parc propose de s'associer annuellement à une manifestation locale, portée ou identifiée par Annemasse agglomération pour proposer un évènement arts visuels transversal en fonction du champ et du thème abordé : performance participative, marche artistique, projection en plein air.
Ces propositions ont pour ambition de renforcer la dimension créative et sociale des évènements en leur donnant une résonnance artistique.
Les ressources financières nécessaires à la réalisation de cet évènement ne sont pas comptabilisées au titre de la présente subvention mais feront l'objet d'une demande spécifique de la Villa du Parc auprès d'Annemasse Agglo.

ARTICLE 2 : DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Annemasse Agglo s'engage à financer l'ensemble des actions sous forme d'une subvention annuelle liée aux projets définis ci-dessus.

Le montant de cette subvention était de 34 000 € en 2022, 55 000 € en 2023 et 40 000 € en 2024.
Pour les années 2025 et 2026, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera fixé par Annemasse Agglomération, après instruction de la demande formulée par la Villa du Parc avant le 1er novembre de l'année N-1 et évaluation conjointe des actions menées par la Villa du Parc.
Cet échange aura lieu au cours du dernier trimestre à travers un comité de pilotage réunissant élus et techniciens d'Annemasse Agglo et de la Villa du Parc.

Le versement de la subvention sera effectué dans les conditions suivantes :

- 70 % du montant après le vote du budget primitif d'Annemasse Agglo ;
- le solde après présentation des pièces énumérées à l'article 4.

ARTICLE 3 : MOYENS

La Villa du Parc s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission telle que définie à l'article 1.

Copie conforme de 2025/A/2922 le 09-07-2025 09:02

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 074-200011773-20260702-CC_2026_0083-DE

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Elle communiquera **pour le 30 juin** et pour l'exercice écoulé :

- le bilan financier détaillé de l'action
- le bilan financier et le compte de résultat de la Villa du Parc, certifiés par le Président et le Trésorier, la subvention étant clairement identifiée parmi les produits d'exploitation,
- le rapport des vérificateurs aux comptes et le rapport général du commissaire aux comptes agréé,
- un rapport d'activités présentant les actions menées auprès du public visé par la présente convention,
- le détail des subventions et aides perçues (Etat, Région, Département, Communes, autres Etablissements Publics...), avec indication du montant et de la destination,
- le compte-rendu de l'Assemblée Générale.

La Villa du Parc communiquera à Annemasse Agglo annuellement, **avant le 30 novembre** de l'année n-1

- le projet de budget global de la Villa du Parc,
- le projet d'actions et le projet de budget associé pour chaque action mettant en évidence la demande de subvention auprès d'Annemasse Agglo,

Elle produit à la date de signature de la présente convention :

- une copie de ses statuts à jour,
- la composition à jour de son Conseil d'Administration et de son Bureau, précisant les noms, adresses et professions des différents membres.

La Villa du Parc s'engage à transmettre toutes pièces justificatives de dépenses ou de recettes demandées par Annemasse Agglo et relatives à l'activité décrite à l'article 1 de la présente convention. Tous les documents comptables devront être établis conformément au plan comptable général en vigueur.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

La Villa du Parc fera état du soutien d'Annemasse Agglo, à côté de ceux des autres partenaires, dans l'ensemble des documents diffusés. Elle mentionnera Annemasse Agglo, et utilisera le logo d'Annemasse agglo sur les supports le requérant
De même, Annemasse Agglo relaiera toutes les informations et actualités de la Villa du Parc sur ses supports de communication et réseaux sociaux.

ARTICLE 6 : MODALITES DE DUREE ET DE RESILIATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026, date à laquelle elle fera l'objet d'une évaluation.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes par lettre recommandée avec avis de réception suivant un préavis de trois mois.

Fait à Annemasse, le 10 AVR. 2025

Pour Annemasse Agglo
Le Président,

Gabriel DOUBLET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS

Pour la Villa du Parc,
La présidente,

Aurélie PETREL